

**COMITE HYGIENE SECURITE ET  
CONDITIONS DE TRAVAIL  
POLE EMPLOI BRETAGNE  
REUNION DU 12 JUILLET 2012  
CE QUE FO POLE EMPLOI EN A RETENU**

**Votre Représentant Syndical au CHSCT : Armel RICHARD.**

- Déclaration des élus sur la situation de :
  - ⇒ VERN SUR SEICHE,
  - ⇒ L'A2S de RENNES,
    - La communication des boites mails des agents.
  - ⇒ St-MALO,
    - Point d'étape sur l'expertise en cours sur le risque grave (ISAST) rappel à la direction de son obligation de tout mettre en œuvre pour faciliter ce travail.

- Ordre du jour:

1 - Approbation des comptes-rendus des 15 juin et 28 juin 2012.

2 - Le danger grave et imminent sur RENNES CADRE.

Sur les moyens : Renfort par un conseiller, un chargé de mission, un cae, une compensation CVE.

Intervention de C GAUVIN (*conseiller interrégional à l'intégration*) sur les conditions de vie au travail : trame d'entretien auprès des agents par questions ouvertes le 11/06/2012, le faible nombre de salariés rencontrés (3)n'a pas permis de poursuivre la mission.

Mme FANIC (*Inspectrice du Travail* : quelles charges de travail avec l'effectif présent ? Le problème n'est pas résolu, les mesures mises en place ne semblent pas adaptées).

Monsieur BOUILON revient au plan 2015 pour rassurer le CHSCT.  
Les élus demandent un état des lieux le 16/09/2012.

**Ce que FO en pense :**

Quelle est la neutralité d'un consultant interne ? Particulièrement sur ces sujets RH, les préconisations de Monsieur GAUVIN, relatives à l'organisation, intègrent-elles réellement les salariés dans l'élaboration de ce projet ? Le DGI est maintenu.

3 - L'Immobilier :

Réponse de la DR sur l'A2S 22 : 'pour l'isolation pose de portes sur tous les bureaux, l'EOS reste au RDC, la salle de détente de ouest servira à l'A2S, pour les vestiaires : armoires vestiaires dans tous les bureaux'.

Vote contre à l'unanimité.

Réponse de la DR sur ST BRIEUC OUEST : 'salle détente 65 m2 pour 67 agents, 3 portes à l'étage, pas de WC public à l'étage, un 2ème photocopieur à l'étage, les WC du public au rdc, resteront au centre avec passage fréquent devant des bureaux ouverts'.

Vote contre à l'unanimité.

Réponse de la DR sur LAMBALLE : 'vestiaires ok, l'espace détente de 24m2 ne sera pas augmenté, 1 seule borne à l'accueil avec l'assurance qu'il n'y aura pas de CDD seul à l'accueil'.

Vote contre à l'unanimité.

**Ce que FO en pense :**

A partir du moment où la DR expose des plans liés à un permis de construire déjà déposé, où la DR s'appuie sur un référentiel immobilier figé, une interprétation à géométrie variable, ex : les CDD à l'accueil, position changeante au gré des circonstances, le vote des élus se limite à une pure question de forme incapable de construire une politique sociale digne de ce nom.

**4 - Les mains courantes :**

Analyse des sujets les plus représentatifs avec des réponses de + en + incompréhensibles de la part de la DR. Suite aux nombreuses pannes informatiques récentes (mai et juin), un plan de rattrapage par les ELD sera mis en place pour effectuer les tâches non effectuées, à ce jour : rien.

**Ce que FO en pense :**

L'organisation du travail et la polyvalence demandée aux agents, nourrit de plus en plus les faits générateurs d'incidents à tel point que l'Etablissement semble éprouver des difficultés à gérer les dérives induites par le système : réponses évasives... La DR se félicite de la baisse des mains courantes. Le climat social serait-il devenu bon et serein ?

Constat : les DAPE restent très synthétiques dans les mesures prises vis-à-vis de l'agent suite au dépôt de main courante. Nous sommes en droit d'attendre des mesures capables de limiter les risques et assurer un suivi de l'agent.

**5 - Contrat de performance.**

Pas de lien avec l'EPA. A vocation à s'adresser aux encadrants, en charge d'une équipe afin de faciliter la définition d'objectifs.

**Ce que FO en pense :**

La formalisation du contrat engage les 2 parties. Interrogations sur la question des moyens et l'engagement de la DR. Les objectifs sont surtout quantitatifs. Quid du qualitatif ?

**6 - Bassin de LORIENT et ST BRIEUC.**

Les élus s'interrogent sur la mise en place de st Briec ville.

Les fiches de vœux collent au statut 2003 (dernière phrase : accepte tout poste est fausse. Idem pour le nombre de vœux à formuler : 6. En fait, 3 vœux suffisent).

La DR maintient son choix.

Les élus demandent un Plan de Prévention de Risques et un protocole de déménagement, la mixité indemnisation et placement n'est pas respectée au sein des ELD du bassin.

Déclaration des élus sur les mouvements du bassin de St Briec et Lorient, rappelant les obligations de l'établissement et l'ordonnance du TGI de RENNES : *'nous demandons de ne pas mettre en place de mobilités forcées'*.

**Ce que FO en pense :**

FO s'interroge sur la volonté de l'Etablissement de +en+ inaudible, de vouloir placer durant 6 mois, les 43 agents de St-Briec Ouest, dans les locaux de Ville : 635 m2 prévus pour 35 agents. Quid des normes relatives à la surface de la salle de détente déjà trop petite à ce jour quand les agents déjeunent sur place ?

**7 - Rappel des pratiques pour la rentrée 2012.**

Les statistiques prévisionnelles montrent une forte augmentation des EID et SMP 1 et 2 sans compter les derniers plans sociaux (PSA RENNES ....)

Proposition DR : *'le suivi mensuel est mis en sommeil, anticipation de la planification à 3 mois, 32 cdd qui devront être opérationnels en septembre'* (comment...) sur quelles tâches?

Questions des élus : doublement ou pas de l'accueil ? plan de sécurisation de l'accueil ? identification des DE en rdv ? Plan de sécurisation EID et affirmer le maintien de 4 EID, sous-traitance pour les licenciements éco supplémentaires. Quid des RPS dans ce plan de rentrée ?

Réponse de la DR : *'Les CDD contribuent à l'accueil et le traitement de l'offre'*.

**Ce que FO en pense :**

Le plan a été élaboré avant l'annonce des plans sociaux. Il apparaît hélas déjà caduc. En outre, l'absence de mesure de sécurisation, la volonté de mettre en place l'accueil unique, laissent augurer une rentrée difficile tant les contraintes matérielles (immobilier) que professionnelles, deviennent insupportables. Le tout doublé d'une absence de dialogue et d'un discours de la DR devenant de +en= inaudible pour les agents. Cf. points 2,3,4,5,6.

**8 - Point d'étape EID.**

Questions sur la capacité des agents à maîtriser des problématiques 'activités conservées', 'les mandataires', 'périmètre de l'EID qui augmente. Quelle évaluation avec quels indicateurs ? Sur la demande d'indemnisation, la DR s'est attachée au taux d'erreur avant et après la mise en place de l'EID. Pas de réponse immédiate de la DR.

**Ce que FO en pense :**

Le rapport ISAST sur la question avait pointé nombre de risques et préconisé des modulations dans la mise en place de l'EID, pas suivi d'effet de la part de la direction. Nous constatons sur le terrain, les incertitudes des agents lorsqu'ils délivrent le service. Par ailleurs, les outils de mesure semblent échantillonnés pour valider les process mis en place, quitte à passer à côté des problématiques bien réelles.

**Vos Délégués Syndicaux :**

Odile BERTHO  
06 23 49 78 41

Yvon BOURHIS  
06 44 07 02 94

Brigitte HAUENSTEIN  
06 11 09 49 73

Laurence SONNET  
06 80 05 07 14

